


RV-03 Tenue vestimentaire


L'école s'est dotée d'un code vestimentaire que tous doivent respecter afin de favoriser une relation positive avec les enseignants, le personnel de l'école et mes pairs et pour projeter des valeurs de respect et de fierté dans notre école.



ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUFCHÂTEL


Code vestimentaire





Le couvre-chef n'est pas autorisé.
Il est toléré à votre arrivée dans l'école, mais doit obligatoirement être déposé dans votre casier.

Dans certaines situations religieuses ou médicales, il pourrait être accepté en tout temps après entente avec la direction.




Les camisoles doivent avoir des bretelles d'une largeur de deux doigts.

Les chandails à manches tombantes doivent eux aussi avoir des bretelles sur l'épaule d'une largeur de deux doigts.

Le chandail doit couvrir la totalité du tronc en tout temps.

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.




Les décolletés sont interdits.


Pas d'images de violence, de sexe, de drogue ou de messages discriminatoires.



Les shorts, jupes et trous de jeans peuvent être plus courts que la mi-cuisse, de façon à couvrir la totalité du fessier lorsque l'élève se penche ou s'assoit.



Les bijoux de type "body piercing" acceptés sont ceux qui sont discrets et sécuritaires dans la pratique d'activités scolaires et parascolaires.



Les vêtements d'extérieur (manteaux, coupe-vent, bottes) doivent demeurer dans les casiers en tout temps.

